

 Campus Santé Formation	V.A.E (Validation des Acquis de l'Expérience) Aide-soignante Auxiliaire de puériculture	
---	--	---

PUBLIC VISE – PRE-REQUIS

Pour toute personne souhaitant entreprendre une démarche de Validation des Acquis de l'Expérience en vue de l'obtention du Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant(e) (DEAS - RNCP40692), du Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture (DEAP – RNCP40743)

Un Architecte Accompagnateur de Parcours (professionnel spécialisé dans l'accompagnement VAE) vous aide tout au long de votre VAE, depuis le diagnostic de vos compétences en début de parcours jusqu'au bilan après le passage devant le jury.

OBJECTIFS GLOBAUX

- Accompagner les candidats sur les différentes étapes de la démarche VAE (dossier de faisabilité et dossier d'expériences)
- Mesurer l'impact d'un changement professionnel et identifier les exigences du métier visé et l'évolution de son environnement,
- Apporter des éléments méthodologiques en vue de la rédaction du livret de faisabilité,
- Analyser la structure et le contenu du livret d'expériences,
- Analyser un parcours professionnel par l'identification des activités réalisées et des compétences mises en œuvre,
- Traduire cette expérience lors de la rédaction du livret d'expériences,
- Mobiliser ses compétences de lecture et d'écriture,
- Evaluer ses aptitudes et ses capacités à se questionner sur sa pratique professionnelle,

CONTENUS PEDAGOGIQUES

- Étude de la faisabilité à l'aide d'un formulaire fourni par France VAE
- Comment remplir le parcours personnalisé sur l'interface de France VAE
- Apports méthodologiques en lien avec les différentes activités du livret d'expériences
- Comment compléter les différentes rubriques
- Mise à plat de l'expérience professionnelle
- Proposition de formation complémentaire comme AFGSU, stage ou apports pédagogiques
- Conseils de rédaction (orthographe, syntaxe, utilisation du « je »)

MODALITES D'EVALUATION DES ACQUIS

- Au seuil de cet accompagnement, le candidat doit avoir renseigné sur son livret d'expériences les blocs de compétences requis en lien avec le diplôme visé
- Le candidat pourra se présenter pour un entretien avec le jury de certification et ainsi valider totalement ou partiellement les compétences visées
- Suite au résultat de l'oral, le candidat ayant validé partiellement les blocs de compétences requis pour l'obtention du diplôme, continuera d'être accompagné à la recherche de sessions de formations sur les blocs de compétences non validées

L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

Architecte-Accompagnateur de Parcours : Cadre de santé formateur spécialisé dans l'accompagnement VAE

ORGANISATION

Le candidat peut alors déposer sa candidature directement sur le site France VAE. [France VAE | Bienvenue sur le portail de la VAE](#)

Les étapes à suivre sont :

- Étape 1 : Déposer sa candidature sur le site de France VAE
- Étape 2 : Rencontrer son architecte-accompagnateur de parcours VAE
- Étape 3 : Rechercher son financement
- Étape 4 : Envoi du dossier de faisabilité au certificateur
- Étape 5 : Rédaction du dossier de validation
- Étape 6 : Entretien avec le jury

COUT PEDAGOGIQUE

- Faisabilité, suivi administratif et comptable du dossier (forfait) : 200 €
- *Accompagnement individuel : (30h max) 70 €/heure*
- *Accompagnement collectif : (20h max) 35€/heure*
- Entretien post jury (forfait) : 100 €
- *Complément formatifs : (70h max) 25€/heure*

NB : les heures indiquées sont une estimation maximale et peuvent être revues à la baisse

MODALITES D'INSCRIPTION

Le candidat doit se créer un compte sur le portail numérique unique **France VAE**.

Une fois créé, il pourra choisir l'**IFSI des hôpitaux Saint-Joseph et Marie Lannelongue** référencé sur le site de France VAE.

L'Architecte Accompagnateur Parcours (AAP) de l'IFSI Paris Saint-Joseph prendra contact avec vous pour un premier rendez-vous.